



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CASERNE DE GENDARMERIE
DE LA MEMBROLLE-sur-CHOISILLE**

**Siège social :
Mairie de La Membrolle-sur-Choisille**

DATE DE LA CONVOCATION
08 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE
13 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 07

Le 19 décembre 2022, à 17 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat de Gendarmerie de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé à la Salle du Conseil de la Mairie de La Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BAYENS Michel, Mme BOUIN Valérie, M. CAMUS Cyril, M. GUYON Ghislain, M. LAURENT Daniel, M. QUITTET Laurent

Pouvoir :

M. BONTEMPS Jean-Luc a donné pouvoir à MARAIS Sébastien
M. CLEMOT Philippe a donné pouvoir à M. LAURENT Daniel

Absents excusés :

M. BARROUX Philippe, M. DAVIET Gérard, Mme GOUBIN Alexandra

Secrétaire de séance :

M. BAYENS Michel



**DELG 037 151 012 / 2022 – 5.2
INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Choix du mode de publicité des actes**

Le Comité syndical

Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi des articles L5211-3 et L5711-1 du même Code, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de La Membrolle-sur-Choisille afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces accès,

Vu les votes : POUR : 09, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'approuver la publicité par affichage des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 20 décembre 2022

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de GENDARMERIE
de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE**

**Le Président,
Sébastien MARAIS**